

Le financement des organismes de dépannage alimentaire : un exemple d'une problématique plus globale du financement des organismes communautaires

Paru dans La Tribune, Sherbrooke, 28 janvier 2005, sous le titre « Un scepticisme peu surprenant ».

La *Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke* n'est nullement surprise par les réactions de scepticisme des organismes Moisson Estrie et le Carrefour des cuisines collectives, du secteur de la sécurité alimentaire de Sherbrooke. Une réaction qui fait suite au projet-pilote d'aide financière de 800 000\$ sur trois ans pour douze organismes communautaires en dépannage alimentaire, annoncé le 21 janvier dernier par le gouvernement du Québec (via le député de Sherbrooke et premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest), la Ville de Sherbrooke et la compagnie Bell Canada.

La réaction de ces deux organismes peut surprendre certaines personnes qui auraient peut-être cru qu'on venait de régler le problème de financement des organismes du secteur de la sécurité alimentaire avec ce projet-pilote. Pour la CDC de Sherbrooke, autant que pour toutes les personnes qui oeuvrent quotidiennement dans les organismes communautaires à Sherbrooke et partout au Québec, une telle réaction est toutefois loin d'être une surprise. En fait, la situation décrite par les organismes dans les articles parus récemment dans La Tribune se rapporte à une problématique plus globale qui est le financement des organismes communautaires au Québec. Tout en reconnaissant effectivement que la contribution financière annoncée aidera les organismes concernés, il est évident qu'on ne règlera pas le problème de financement des organismes d'aide alimentaire et des autres organismes communautaires par des mesures partielles qui ne sont pas basées sur la mission des organismes communautaires.

Il est important de rappeler qu'en septembre 2001, le gouvernement du Québec a adopté une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire autonome avec des principes et des règles (notamment de financement) à appliquer. Cette politique se veut non partisane puisqu'elle s'inscrit dans la prolongation des actions posées par les gouvernements quelle que soit leur allégeance. Dans les négociations qui se sont déroulées depuis lors, les organismes communautaires du Québec ont toujours clairement exprimé la nécessité pour le gouvernement du Québec de maintenir cette politique et de s'engager à mieux soutenir financièrement de façon récurrente les organismes communautaires sur la base de leur mission globale et des principes comme le rattrapage pour les groupes les plus pauvres (avec équité entre secteurs), le relèvement du financement de l'ensemble des groupes à un niveau permettant de répondre à leurs besoins réels et l'indexation annuelle des subventions de tous les groupes (pas seulement pour Hydro-Québec!).

Il faut être clair, les organismes communautaires autonomes ne demandent pas que la charité. Au gouvernement, il est demandé de reconnaître leur apport considérable dans le développement social du Québec et l'exercice d'une citoyenneté active. De plus, il faut encore préciser que les organismes communautaires contribuent tout autant au développement économique du Québec notamment par l'emploi puisqu'environ 25 000

personnes (74% de femmes) travaillent au sein d'environ 4 000 organismes communautaires pour servir autour de 1,5 million de personnes. Selon une étude pilotée par la Table nationales des CDC, ces organismes ont des retombées économiques annuelles de plus de \$600 millions. Faut-il aussi rappeler que les organismes communautaires donnent l'occasion à plusieurs jeunes et personnes en insertion d'avoir accès à un emploi. On note par ailleurs que plus de 66% des personnes employées par les organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux (30% pour l'ensemble des organismes) ont complété des études universitaires. Toutes ces personnes compétentes travaillent fort au service de la population avec des conditions salariales peut reluisantes.

Les organismes communautaires sont créés par les citoyennes et citoyens et contribuent quotidiennement à l'amélioration des conditions de vie de milliers de Québécoises et Québécois. Leur financement du gouvernement est insuffisant et les coupures budgétaires des dernières années font mal ! En reconnaissant leur contribution sociale et économique et leur particularité, on saura aussi reconnaître qu'un financement sur la base de leur mission globale est la solution à privilégier.

La CDC de Sherbrooke est un regroupement multisectoriel d'organismes communautaires et d'économie sociale oeuvrant sur le territoire de Sherbrooke.

- 30 -

CDC de Sherbrooke

1255, rue Daniel, bur. 207

Sherbrooke (Québec) J1H 5X3

Téléphone : (819)821-5807

Télécopieur : (819)822-6016

Courriel : cdc@cdcsherbrooke.com

Web : www.cdcdsherbrooke.com

Personnes-ressources :

Maryse Ruel, directrice

Franklin Assoumou Ndong, agent de développement